



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 5 mars 2012 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|----------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Claude Turcotte |
| 2- Marcel Guay | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- | 6- Claude Blais |

Madame Solanges Thibault est absente.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-12-018

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 mars 2012 tel que lu par madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Programme Emplois d'Été Canada 2012
5. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
6. Assurances 2012-2013
7. Demande CPTAQ-Monsieur Guy Tanguay
8. Mandat spécial-Rénovation cadastrale
9. Assemblée générale du Transport adapté

10. Dépôt des états financiers 2011
11. Période de question (s)
12. Levée de la séance

ADOPTE

NO-12-019

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 6 février 2012, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-12-020

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DÉPENSES(ÉTAT
DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de février 2012, totalisant 48 354.31\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 5 à 8, totalisant 4 163.30\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), la balance de vérification pour le mois de février 2012.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de madame Jessika Lacombe, mairesse, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-12-021

**PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ
CANADA 2012**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres du conseil de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la secrétaire-trésorière /directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2012, pour un poste de moniteur, monitrice et d'aide à l'inspecteur, et à signer tous les documents requis à cet effet..

ADOPTE

NO-12-022

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 108 055\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** dûment complétée.

Pour ces motifs, sur une proposition de CLAUDE TURCOTTE, appuyé par MARCEL GUAY il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTE

NO-12-023

**ASSURANCES-
2012-2013**

Attendu qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance peut être reconduit sans demande de soumission;

En conséquence, il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par JEAN-MARIE RODRIGUE et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Adrien-

d'Irlande renouvelle son portefeuille d'assurances avec la Promutuel Appalaches-Saint-François, société mutuelle d'assurance générale au coût de huit mille quatre cent soixante-trois dollars et quatre-vingt cents (8 463.80\$) taxes incluses pour la période du 1^{er} mars 2012 au 1^{er} mars 2013..

ADOPTE

NO-12-024

**DEMANDE CPTAQ-
MONSIEUR GUY TANGUAY**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil recommandent à la CPTAQ la continuité de l'utilisation à une fin autre que l'agriculture de la résidence située sur le lot 491-P, rang 8, Canton d'Irlande. La raison est que depuis les années 1970, il y a toujours eu une résidence à cet endroit ainsi que d'autres résidences permanentes ou saisonnières dans ce secteur. Cette propriété est dans la zone agricole dynamique. Conformément à la demande de monsieur Guy Tanguay la présence de cette résidence saisonnière ou permanente sur ce lot à notre connaissance n'a jamais nuit à cette zone d'activités d'agriculture.

Il ne reste aucun terrain vacant dans la zone du village de St-Adrien-d'Irlande conforme aux dispositions relatives au Q2R8.

ADOPTE

NO-12-025

**MANDAT SPÉCIAL-
RÉNOVATION CADASTRALE**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Vu que l'implication active de la municipalité est primordiale pour la réalisation de la rénovation cadastrale sur le territoire de notre municipalité;

Vu que la collaboration de la directrice générale est nécessaire afin de fournir tous les documents pertinents concernant ce projet à la firme d'arpenteurs-géomètres Ecce terra mandatée par le Ministère des ressources naturelles et de la Faune;

Pour ces raisons, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande alloue à madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière, directrice générale, une banque de 90 heures pour le mandat spécial de la rénovation cadastrale et ce au taux horaire habituel.

ADOPTE

NO-12-026

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU TRANSPORT ADAPTÉ**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que Monsieur Jean-Marie Rodrigue soit délégué pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de L'Amiante inc., qui se tiendra le 21 mars 2012, à 19 heures 30, au local 02 du Centre Communautaire Marie-Agnès Desrosiers, 37 Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTE

NO-12-027

**DÉPÔT DES ÉTATS
FINANCIERS 2011**

Conformément à l'article 176.1, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2011 ainsi que le rapport du vérificateur externe 2011.

NO-12-028

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-12-029

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance 20 heures 14.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal